

Photo & Cinema  
Documentaire

TERRITOIRES

EN

IMAGES

**APPEL À  
PARTICIPATION  
TERRITOIRES EN  
IMAGES**

**26<sup>EME</sup> ÉDITION NOVEMBRE 2023**



**ARRIMAGE**

**CONCOURS FILMS DOCUMENTAIRES ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION**

**ARRIMAGE RÈGLEMENT ET CONDITIONS**

**Thème:**

**TERRITOIRE(S)**

**Date limite d'envoi des films: 21 mai 2023**

**Les 6 étapes du concours TERRITOIRES EN IMAGES :**

1. Les réalisateur.rice.s envoient leur film en format numérique **téléchargeable**
2. L'association Arrimage opère une sélection parmi les films reçus
3. Les réalisateur.rice.s sélectionné.e.s sont prévenu.e.s par mail
4. Les réalisateur.rice.s font parvenir leur film à l'association avec le format de projection
5. Leurs films sont projetés durant le festival TERRITOIRES EN IMAGE (novembre)
6. Les prix du jury et le prix Arrimage sont remis aux réalisateur.rice.s lauréats

**À qui est ouvert le concours ?**

Le concours TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à toutes et tous, sans distinction d'âge ou de profession. Chaque réalisateur.rice ne pourra présenter qu'un seul film.

**À quoi est ouvert le concours ?**

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à tout film dont le.la réalisateur.rice jugera qu'il comporte un **regard critique et documentaire sur le thème du festival « TERRITOIRE(S) »**.

- Le film ne doit impérativement pas dépasser 60 minutes
- Le film doit être envoyé sur support numérique téléchargeable
- Le film doit avoir été réalisé en 2022 ou 2023
- Le film doit être compréhensible par un public francophone (sous-titres si besoin)
- Le film doit être accompagné d'un texte de présentation (synopsis de 500 caractères maximum) ainsi que d'une lettre d'intention (1 page maximum) et de différentes informations répertoriées dans le bulletin d'inscription au concours (voir plus bas)

### **Comment participer ?**

Le.la réalisateur.rice envoie son film et son bulletin d'inscription (voir plus bas) avant le 21 mai 2023.

Remarques : L'association Arrimage ne saurait en tout état de cause être tenue responsable de la perte des documents et données des candidats avant leur bonne réception au siège de l'association. Les copies de travail sont acceptées pour la sélection mais le film devra être terminé pour la projection lors du festival. Sinon, il ne concourra pas.

### **Quand sera connue la sélection ?**

Début juillet, la sélection sera rendue publique sur le site de l'association et par mail auprès des réalisateur.rice.s sélectionné.e.s.

### **Que dois-je faire à la suite d'une sélection ?**

Nous vous contacterons pour organiser le planning des projections, en respectant au mieux vos disponibilités pour participer au débat qui suit la projection.

### **Dates du festival ?**

Le festival se déroule en novembre 2023 à l'Institut de Géographie de Paris, 191 rue Saint- Jacques (75005). Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

### **Qui attribue les prix ?**

Le jury du festival est composé de professionnel.le.s de l'image, d'étudiant.e.s et d'enseignant.e.s. Sa composition sera connue et publiée au plus tard à l'ouverture du festival. Ce jury n'assiste pas aux débats qui suivent les projections. L'association Arrimage remet également un prix honorifique. Le jury annonce les gagnants à la fin du festival.

### **Que deviennent les films après le festival ?**

L'association Arrimage conserve les films et travaille à leur diffusion dans d'autres lieux **après accord** du.de la réalisateur.rice. Tout comme, leur film pourra être mis à disposition des participants au crowdfunding de l'association pour une durée de 10 jours via la plateforme Vimeo.



